



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ESAT

Question écrite n° 41080

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la contribution du versement transport (VT) à laquelle sont assujettis les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ces établissements qui œuvrent au mieux pour aider à l'emploi de travailleurs handicapés et représentent l'un des meilleurs dispositifs de travail protégé en Europe souffrent d'un manque de pérennisation des financements. Aussi elle souhaiterait savoir s'il est envisagé de supprimer l'assujettissement des ESAT au VT afin de leur donner les moyens de contribuer pleinement à la réalisation des projets de vie des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41080

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11193

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)